

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,  
FAMILIALES ET SOCIALES

**Jeudi 2 novembre 2006**

**Séance de 9h30**

**Compte rendu n° 8**

SESSION 2006 - 2007



**Présidence de M. Dominique Richard, secrétaire**

	pages
Projet de loi de finances pour 2007 (commission élargie) : Avis sur les crédits de la mission « Médias »	2

À l'issue de l'audition de M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication (*voir le compte rendu analytique officiel de la commission élargie du 2 novembre 2006 à 9 h 30*), la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a examiné pour avis, sur le rapport de **Mme Chantal Bourragué**, les crédits pour 2007 de la mission « Médias ».

**Article additionnel après l'article 63** : *Exonération du paiement de la redevance pour les centres de formation des apprentis (CFA)*

La commission a examiné en discussion commune deux amendements de M. Gilles Artigues et M. Dominique Richard visant à placer les centres de formation des apprentis hors du champ d'application de la législation relative à la redevance.

**M. Gilles Artigues** a relevé que les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat d'association avec l'Etat ne sont pas soumis à la redevance, alors que les centres de formation le sont.

**M. Dominique Richard, président**, a déclaré se rallier à la rédaction proposée par M. Gilles Artigues et a donc *retiré* son amendement.

**Mme Chantal Bourragué, rapporteure**, a donné un avis favorable à l'amendement estimant qu'il est incohérent de maintenir un traitement différencié entre l'éducation nationale et les CFA à l'heure où le gouvernement revalorise l'apprentissage.

La commission a *adopté* l'amendement.

### **Après l'article 63**

Indiquant que cette mesure relevait principalement du domaine réglementaire et que le ministre a apporté des éclaircissements sur ce thème, **M. Dominique Richard, président**, a *retiré* un amendement visant à ce que la détention de tout terminal fixe ou mobile permettant la réception d'un service de télévision donne lieu à la perception de la redevance.

Conformément aux conclusions de la rapporteure, la commission a donné *un avis favorable* à l'adoption des crédits pour 2007 de la mission « Médias ».